Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902241-20251218-DCM_2025_47-DE

POULDERGAT
POULDREGAD

Commune de Pouldergat
Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de Pouldergat s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Etaient présents :

M. Henri SAVINA, Mme Jeannine LOZAC'HMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. PICHAVANT Michel, M. Philippe MARLE, Mme Isabelle FIACRE, Mme Karine ALIOUANE, M. André LE COZ, Mme Catherine LAMOUR,

Absents ou excusés : Mme Katell CHANTREAU, M. Rafael GUIAVARC'H, Mme Elisabeth BIKOND-NKOMA, M. Guillaume TAHON, M. Philippe CORNEC

Pouvoirs : Mme Katell CHANTREAU donne pouvoir à Mme Jeannine LOZAC'HMEUR

Secrétaire de séance : Mme Karine ALIOUANE

Date de la convocation : 13 décembre 2025

DCM 2025-47 : Avenant Convention CLIC

Rapporteur : Jeannine LOZAC'HMEUR

Considérant que le Centre Local d'Information et de Coordination Douarnenez – Cap Sizun est à la fois un lieu d'accueil et d'information et une instance de coordination qui vise à faciliter le maintien à domiciles des personnes âgées. Il est ouvert depuis 2006 et est géré par le centre hospitalier de Douarnenez.

Considérant les difficultés financières du CLIC depuis 2019 et la nécessité de revoir les sources de financements à partir de 2023 en impliquant notamment les communes bénéficiaires,

Vu la délibération DCM 2023-02 du 14 février 2023 du conseil municipal de Pouldergat portant sur la participation financière de la commune au CLIC,

Vu la convention du 6 mars 2023 portant sur les modalités de participation au financement du CLIC de Douarnenez – Cap Sizun par les communes bénéficiaires, indiquant un montant de subvention de 375 € pour la commune de Pouldergat, soit 1€ par habitant de plus de 60 ans (base 2019),

Considérant le projet d'avenant de convention portant sur la participation financière des communes bénéficiaires en 2024, indiquant un montant de subvention de 758 € pour la commune de Pouldergat, soit 2€ par habitant de plus de 60 ans,

Considérant l'avis favorable de Monsieur le Maire de Pouldergat sur le montant sollicité par Centre Local d'Information et de Coordination Douarnenez – Cap Sizun sur une participation de la commune à hauteur de 2€ par habitant de plus de 60 ans en 2025,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902241-20251218-DCM_2025_47-DE

Considérant le projet d'avenant de convention portant sur la participation financière des communes bénéficiaires en 2025, indiquant un montant de subvention de 758 € pour la commune de Pouldergat, soit 2€ par habitant de plus de 60 ans (base 2019),

Considérant le tableau annexé au projet de convention faisant état d'une différence de participation entre le CIAS du Cap Sizun et les communes du territoire de Douarnenez Communauté en 2024 et en 2025,

Annexe : le projet d'avenant de la convention CLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention en faveur du CLIC du Centre Hospitalier de Douarnenez calculée sur la base de 2€ par habitant de plus de 60 ans (base 2019) pour l'année 2025, soit 758€
- **APPROUVE** l'avenant n°01-2025 de la Convention Participation au financement du CLIC,
- **DEMANDE** au CLIC de réserver un traitement égal à l'ensemble des territoires bénéficiaires dans le prochain avenant qui portera sur la participation de chacun en 2026,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier

A Pouldergat, le 18 décembre 2025,
Pour extrait conforme,

Henri SAVINA,
Maire

Karine ALIOUANE
Secrétaire de séance

